

Voici ce que je proposerais : ce serait une Assurance mutuelle des Fabriques, ayant pour règlement fondamental que, tant qu'il n'y aurait pas d'incendie, les Fabriques n'auraient absolument rien à donner : mais, avenant un incendie, chaque Fabrique donnerait proportionnellement à son assurance, la somme qu'il faudrait pour former celle pour laquelle l'église incendiée aurait été assurée.

Supposons, par exemple, que les 120 fabriques du diocèse entrent dans cette société, et qu'elles assurent leurs biens pour £2000. Qu'une église brûle; chaque Fabrique aura à donner seulement la modique somme de £16 13 4. Et si, au lieu de £2000 seulement, elles se faisaient toutes assurer pour £3000, alors chacune n'aurait toujours à donner que £25 dans le cas d'un incendie qui arriverait peut-être tous les 10 ou 15 ans, et peut-être même moins souvent. Ce simple exposé suffit sans doute pour faire voir les grands avantages qu'aurait cette Assurance sur les Assurances de nos villes, puisque, dans le cas d'un incendie, (soit tous les dix ans), on donnerait moins qu'on ne serait obligé de donner tous les deux ans aux assurances des villes pour la même assurance de £2 à £3000, et que surtout on peut être 10, 15 et 20 ans, sans rien donner du tout.

Et si, aux 120 paroisses du diocèse de Montréal, celles du diocèse de Québec s'unissaient, et j'espère qu'un grand nombre le fera, alors les sommes à donner par chaque Fabrique seraient bien moindres. Il est vrai que plus il y aura d'Eglises assurées, plus les incendies pourront être fréquents, mais aussi plus la somme à payer sera petite.

Outre le grand bien que cette assurance procurerait aux habitants, en les exemptant de rebâtir, il y a encore, ce me semble, un avantage bien important dans cette mesure; c'est que les Fabriques n'étant plus obligées de tenir en coffre des sommes quelquefois considérables pour les cas d'incendie, pourraient tous les ans employer le surplus de leurs revenus, soit à se procurer des ornements plus dignes du culte, soit à l'éducation, soit à d'autres bonnes œuvres.

Ne serait-ce pas aussi un moyen certain d'éviter les disputes, les haines et souvent les procès-ruineux qui accompagnent presque toujours ces bâtisses d'églises ou de presbytères ?

Il n'y a personne, sans doute, qui ne convienne de ces avantages. S'il en est ainsi, mettons-nous donc l'œuvre. Que chaque curé qui approuvera ce projet fasse immédiatement une Assemblée de Fabrique, et qu'il en écrive aussitôt le